



CHAMPIONNAT DE FRANCE MATCH RACING OPEN 2020

AVIS DE COURSE

SELECTIVE BASSIN ATLANTIQUE

SELECTIVE N° 3

CLUB NAUTIQUE DE PORNIC

25 et 26 Janvier 2020

Club Nautique de Pornic

Base de la Noëveillard

44210 PORNIC

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Club Nautique de Pornic, en partenariat avec la FFVoile.

2. LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu au **Club Nautique de Pornic, Base de la Noëveillard (Port de plaisance) 44210 PORNIC, les 25 et 26 Janvier 2020.**

3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Programme prévisionnel du week-end 25 et 26 Janvier 2020 :

- (a) Ouverture du secrétariat de course au CNP **le samedi à 09h00.**
- (b) Confirmation des inscriptions **le samedi de 09h00 à 09h30.**
- (c) Pesée des équipages **le samedi de 09h00 à 9H30.**
- (d) Premier briefing **le samedi à 09h30.**
- (e) Courses du **Samedi 25 Janvier au Dimanche 26 Janvier 2020.**
- (f) Heure du premier signal d'attention de la première course du **samedi à 10H30 et le dimanche à 10h00.**
- (g) L'heure du dernier signal d'attention le dernier jour de course sera à 16h00.
- (h) Proclamation des résultats à l'issue des courses du dimanche.

4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- (a) au premier briefing pour les barreaux le samedi 25 à 09h30.
- (b) au briefing quotidien pour les barreaux le dimanche à 09h00
- (c) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

5. ADMISSIBILITE DES BARREURS

5.1 10 barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve. Dans le cas où il y a plus de demandes que de places, le règlement du Championnat du Match-Racing Bassin Atlantique 2019/2020 sera appliqué.

5.2 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.

5.3 Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, par courriel **avant le 17 Janvier 2020 minuit.**

5.4 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.

5.5 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreaux devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTIONS

6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant **une licence FFVoile 2020** doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

L'équipage représenté par son barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et **après avoir payé les droits d'inscription et le dépôt initial de dommages.**

Tout paiement pourra être fait par espèces ou par chèque (dépôt initial de dommages).

6.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve de **330 € non remboursables**, en espèces ou par chèque à l'ordre du Club

Nautique de Pornic, doivent être réglés avant le 17 Janvier 2020 minuit.

6.3 **Caution des dommages :**

- (a) Une caution initiale de 1000 € devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.

6.4 Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2

7. **REGLES**

7.1

- (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C .
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Les règlements fédéraux dont le règlement général du Championnat de France Open 2020.

7.2 **Modifications aux RCV**

- (a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- (b) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8. **BATEAUX ET VOILES**

8.1 L'épreuve sera courue sur des bateaux J80 du CNPornic.

8.2 6 bateaux seront fournis

8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spi asymétrique.

a) les pavillons réglementaires Bleu, Jaune et L sont fournis par l'AO.

8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. **EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)**

9.1 Le nombre d'équipiers (barreur/barreuse inclus(e)) sera de 3 à 5 personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.

9.2 Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg

9.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.

9.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

10. **FORMAT DE L'EPREUVE**

10.1 Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement du World Sailing établi 30 jours avant l'épreuve.

10.2 L'épreuve est constituée des phases suivantes :

Phase 1 - Un Round Robin simple

Phase 2 - Série éliminatoire en demi-finale et finale

10.3 L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11. **PARCOURS**

11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.

11.2 La zone de course sera située dans la Baie de Bourgneuf, zone de course décrite sur la carte ci jointe.

12. **PUBLICITE**

12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera.

Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

- 12.2 Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, après accord de l'AO.
- 12.3 Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

13. PRIX
Néant

14. MEDIA, IMAGES ET SONS
L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. BATEAUX ENTRAINEURS

- 15.1 Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.
- 15.2 L'AO ne fournira pas de mise à l'eau pour les bateaux accompagnateurs.
- 15.3 Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

16. AUTRES EXIGENCES
Néant

17. DECISION DE COURIR
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. INVITATIONS
Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant avant le 17 Janvier 2020 le formulaire joint.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :
Sarah BEN AMAR- Club Nautique de Pornic : 02.40.82.34.72 ou infos@cnpornic.com.

SELECTIVE BASSIN ATLANTIQUE N°3

25 ET 26 Janvier 2020

CLUB NAUTIQUE DE PORNIC

Nom du Club représenté Ligue :

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom / Prénom :@mail :

Adresse :

Tél : Mobile :

Composition de l'équipage (de 3 à 5 membres)

	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° ID WS	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **350 kg**

Droits d'inscription : **330 Euros non remboursables (à payer au moment de la demande d'inscription avant le 17/01/2020)**

Caution de dommages : **1000 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 25 Janvier 2020)

Adresse demande inscription avant le 17/01/2020 :

Club Nautique de Pornic- Base de la Noëveillard- 44210 Pornic- 02.40.82.34.72 infos@cnpornic.com